



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-034-2024-03

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires**

IDF-2024-03-18-00005 - Arrêté n° 2024-725 portant changement de responsable légal de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75 (2 pages)	Page 3
IDF-2024-03-18-00006 - Arrêté n° DOS-2024/638 portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCES MAILAN.docx (2 pages)	Page 6
IDF-2024-03-18-00007 - Arrêté n° DOS-2024/724 portant changement de responsable légal et forme juridique de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS (2 pages)	Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-03-18-00005

Arrêté n° 2024-725 portant changement de responsable légal de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2024/725

portant changement de responsable légal de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75

(75017 Paris)

### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile de France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS-2024/011 de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 04 mars 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° DOS-18-410 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 01 février 2018 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/138, de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75, sise 4, rue Boulay à Paris (75017) dont le président est Monsieur Etienne DANGLADES ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Ahmed MAHMOUD relatif au changement de responsable légal de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75 ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Ahmed MAHMOUD est nommé président de la SAS DANGLET ayant pour nom commercial AMBULANCE GAMBETTA 75, sise 4, rue Boulay à Paris (75017) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 mars 2024

P/La Directrice générale par intérim  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-03-18-00006

Arrêté n° DOS-2024/638 portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCES MAILAN.docx

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DOS-2024/638

#### portant transfert des locaux de la SASU AMBULANCES MAILAN

(77200 Torcy)

#### LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2022/066 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 26 juillet 2022, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2020/2581 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France en date du 21 septembre 2020 portant agrément, de la SASU AMBULANCES MAILAN, sise 37, rue du Petit Bois à Torcy (77200) dont le président est Monsieur Phi-Long NGUYEN ;

**CONSIDERANT** l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé GC-415-GA et catégorie D immatriculé FE-206-JH délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 21 février 2023 ;

**CONSIDERANT** la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

**CONSIDERANT** l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SASU AMBULANCES MAILAN est autorisée à transférer ses locaux du 37, rue du Petit Bois à Torcy (77200) au 10, rue Jean Jaurès à Villeparisis (77270) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 mars 2024

P/La Directrice générale par intérim  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France

La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

# Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-03-18-00007

Arrêté n° DOS-2024/724 portant changement de  
responsable légal et forme juridique de la SARL  
TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **ARRÊTÉ N°DOS-2024/ 724**

#### **portant changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS**

**(94320 Thiais)**

#### **LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile de France, à compter du 4 mars 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS-2024/011 de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 04 mars 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 96-446 en date du 07 février 1996 portant agrément sous le n° 94.96.005, de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS, sise 47, boulevard de Stalingrad à Thiais (94320) dont le gérant est Monsieur Mustapha MEDJOUR ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2003-4545 en date du 25 novembre 2003 portant changement de gérance, de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS, dont la nouvelle gérante est Madame Claudie ROSEMBERG BROSSARD ;
- VU** l'arrêté n° 2013-DT 94-50 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 28 janvier 2013 portant changement de gérance, de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS, dont le nouveau gérant est Monsieur Erick TEBOUL ;

**CONSIDERANT** le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Sullivan TEBOUL relatif au changement de responsable légal et de forme juridique de la SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANCAIS ;

**CONSIDERANT** la conformité du dossier de changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La SARL TRANSPORTS SANITAIRES FRANÇAIS devient la SAS TRANSPORTS SANITAIRES FRANÇAIS.

Monsieur Sullivan TEBOUL est nommé président de la SAS TRANSPORTS SANITAIRES FRANÇAIS, sise 47, boulevard de Stalingrad à Thiais (94320) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 18 mars 2024

P/La Directrice générale par intérim  
de l'Agence régionale de santé  
d'Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

# Signé

Séverine TEISSEDRE